

## L'épreuve orale du DNB : notice explicative

L'épreuve orale du DNB est une soutenance lors de laquelle les candidats devront exposer, seuls ou à deux, un projet – individuel ou collectif – qu'ils ont réalisé dans le cadre des **EPI** ou des **Parcours**. L'objectif est de rendre compte de leur démarche, de la conception de leur projet à la réalisation de leur production.

S'ils ne choisissent pas d'exposer un projet, les élèves pourront présenter une œuvre parmi une liste d'œuvres étudiées en classe dans le cadre de l'Histoire des Arts.

### 1. Choix du sujet

Les élèves pourront choisir de présenter un projet mené dans le cadre d'un **EPI** ou d'un **Parcours** ou une œuvre d'**Histoire des Arts** qu'ils ont aimée parmi celles étudiées au cours de leur scolarité au collège. Une liste récapitulative de tous les travaux sera distribuée aux élèves.

Quel que soit leur choix, il ne s'agira pas pour les élèves de répéter le cours d'un professeur mais de rendre compte de la réalisation d'un projet ou de présenter une œuvre d'art de façon personnelle et approfondie.

### 2. Contenu de l'exposé

Concernant les **EPI** et les **Parcours**, le candidat devra savoir rendre compte de toutes les étapes de la réalisation de sa production ainsi que du travail d'élaboration qui l'aura précédé. En effet, le jury attend un exposé précis du travail mené en classe qui a conduit l'élève à la réalisation finale qui pourra être brièvement présentée le jour de l'oral.

Pour ce qui est de l'**Histoire des Arts**, le candidat devra être capable d'expliquer l'œuvre qu'il présente, au point de vue esthétique et technique mais il doit aussi pouvoir en expliquer les origines jusqu'à l'ancrer dans une époque et dans un courant artistique précis. A la fin de l'exposé, le jury revient sur ce qui a été dit afin d'approfondir la présentation.

### 3. Durée de l'épreuve

- Pour une candidature individuelle : 5 minutes d'exposé + 10 minutes d'entretien.
- Pour une candidature en binôme : 10 minutes d'exposé + 15 minutes d'entretien. Dans ce cas, le jury veillera à ce que chaque candidat ait un temps de parole égal. Chaque candidat se verra évalué **individuellement**.

Le jury est composé au minimum de deux professeurs.

### 4. L'évaluation

L'épreuve est évaluée sur **100 points**. Elle portera d'une part sur la qualité de l'explicitation du projet présenté (**EPI** ou **Parcours**) ou sur la connaissance du sujet choisi (en **Histoire des Arts**) et d'autre part, sur la maîtrise de l'oral, à savoir l'usage d'un vocabulaire technique et d'un langage approprié, sur la bonne tenue du candidat face au jury ainsi que sur sa réactivité et sa capacité à tenir compte des remarques du jury lors de l'entretien.

**M. Haran-Biscay**